

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	DENKA - LIFT	M K 5	CH 9218 01

Constructeur	HANSEN & SKOV A/S., Maskinfabrik, DK-4300 Holbaek / Danemark
Identification	sur la plaquette du constructeur "MK 5" devant le No. du châssis "ESDK 2 MK5"
Plaquette constructeur	à droite, à l'arrière de la première traverse
Numéro du châssis	au-dessus de la plaquette du constructeur
Importateur principal	WERNER SPINNLER AG, Kriegackerstrasse 28, 4132 Muttenz
Véhicule homologué	ESDK2MK5NR0025

Châssis	
Nombre d'essieux	1 _____ Nombre de roues 2 _____ Suspension barres torsion + amortiss. Direction -
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues; avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie plate-forme de travail

Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur		6900	
Largeur		1730	
Hauteur		2100	
Porte à faux	av	av	3230
	ar	ar	3670
Empattement			-
			1200
Voies	av	ar	3230
		axe ar	-
Distance anneau axe	av	ar	
Distance pivot		axe ar	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	65	1345	1410
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	75	1500	1425
Pneus		185 R 14 C	
Ply / bar		6 / 3,75	
Charge pour Vmax		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail	2 moteurs électriques
Marque	_____ Type _____
Bruit	_____ à l/min _____
Silencieux	_____
Mesure des gaz	_____
Déparasitage	_____

Equipement	
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	ar 2a (E)
	av I (E)
Catadioptres	av I (E)
	ar III (E)
Feux de gabarit	av A (E)
	lat -
	ar -
	ar vers l'av -
Eclairage plaque	-
Cale	1/ 220x90x100 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail
Marque et type DENKA-LIFT MK 5
FH-No CH 9218 01
Carrosserie plate-forme de travail

Poids à vide 1410
Charge utile -
Poids total 1410

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulationInscription dans le permis de circulation:

- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: plate-forme de travail à gauche et à droite;
140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: - la couronne rotative,
- les béquilles arrière en position de transport,
(au moyen d'une chafne).
223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur,
ne doit pas être dépassé;
231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:

By
Lieu et date de l'homologation Bellach, 14.09.84
Schö/jak

Remplace FHCH

Service fédéral d'homologation